

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le

ID : 077-200023919-20200203-2020_02_03_01-DE

Berser
Levraut

2020



RAPPORT

D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



Table des matières

INTRODUCTION	2
ENVIRONNEMENT GENERAL.....	2
1- Le contexte international et national.....	2
A- Perspectives de l'économie mondiale	2
B- Perspectives économiques en France	2
C- Le Projet de Loi de Finances 2020	4
La réforme fiscale.....	5
Compte administratif 2019 prévisionnel de la Communauté de communes	8
Compte administratif prévisionnel 2019 – Budget annexe	9
Proposition prévisionnelle d'affectation du résultat budget principal.....	10
Proposition prévisionnelle d'affectation du résultat budget annexe.....	10
Les orientations budgétaires pour l'année 2020	11
Continuité des actions de la Communauté	11
Relais d'Assistantes Maternelles itinérant	11
Accueil de loisirs sans hébergement.....	11
Transport à la demande	11
Développement économique -Tourisme	12
Aménagement numérique	13
Autres domaines de compétences.....	13
Administration générale.....	13
Le centre dédié aux actifs et aux entreprises	14
LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT POUR 2020	14
La fibre optique.....	14
Zone d'activités Val de Loing 2	14
Le service mutualisé d'urbanisme	14
Petite enfance, enfance et jeunesse	14
La mutualisation des moyens	14
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)	14
FISCALITE.....	16
Engagements pluriannuels d'investissement.....	16
Etat et structure de la dette.....	17
Tableau des effectifs et Prévision des effectifs.....	18
Structure détaillée	18
Temps de travail et heures supplémentaires	19
EN CONCLUSION	19

INTRODUCTION

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines.

ENVIRONNEMENT GENERAL

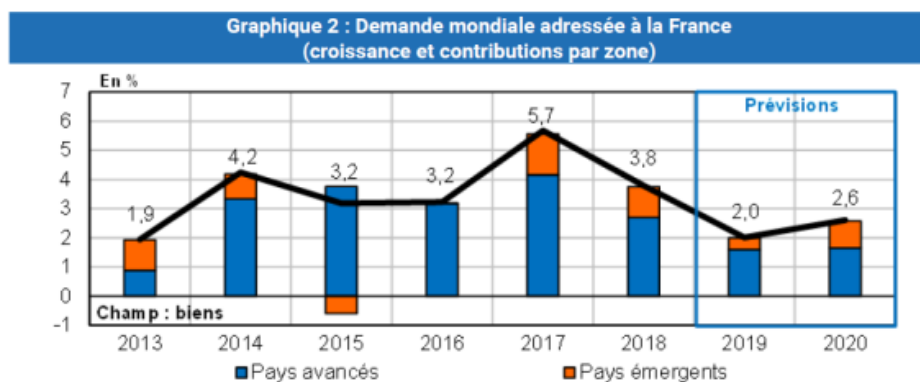
1- Le contexte international et national

A- Perspectives de l'économie mondiale

D'après le rapport du FMI, la croissance mondiale 2019 est revue à la baisse, soit 3 %, à comparer à 3,8 % de 2017, année où l'économie mondiale amorçait un redressement. Le tassement de la croissance résulte de difficultés liées aux activités commerciales, d'une situation géopolitique incertaine, de tensions macroéconomiques dans plusieurs pays émergents et de facteurs structurels, dont une faible productivité et un vieillissement de la population dans les pays avancés. La croissance mondiale devrait donc atteindre 3,4 % en 2020, cependant cette reprise générale cache des disparités entre les pays avancés (1,7 %) et les pays émergents ou en développement (4,6 %).

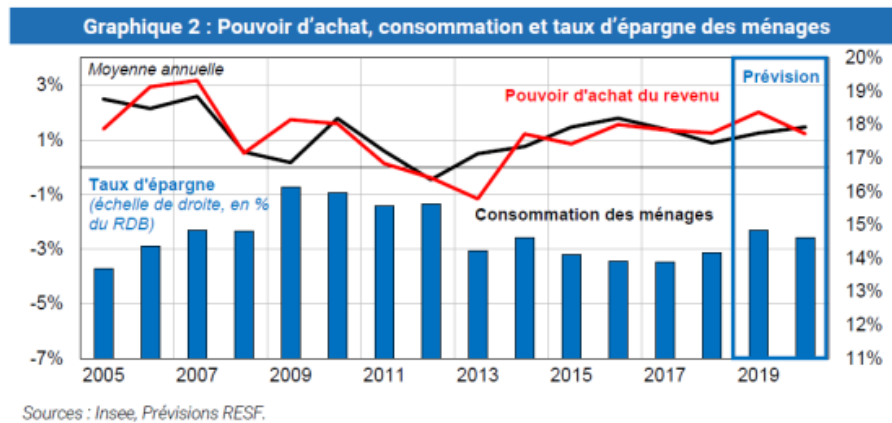
B- Perspectives économiques en France

Selon le rapport économique social et financier 2020, la demande mondiale adressée à la France ralentirait sensiblement en 2019 (+2% contre +3,8% en 2018) pour se redresser en 2020 (+2,6 %). Des aléas demeurent néanmoins, liés notamment au « Brexit » et aux risques associés à un « no-deal », l'évolution des tensions commerciales, le contexte international.



Pour ce qui concerne les entreprises, le taux de marge des sociétés non financières s'est redressé, et s'établit 31,2 % en 2018. Il devrait être de 32,4 % en 2019, avant de revenir à 31,6 % (point le plus bas en 2013 avec 29,7 %), grâce aux mesures de baisse du coût du travail. L'investissement reste dynamique et devrait se normaliser en 2020 dans un contexte de croissance résiliente et de taux d'intérêt bas.

Pour ce qui concerne les ménages, le pouvoir d'achat bénéficie des mesures de revalorisation de certaines prestations. Les taux de progression attendus sont de 2 % en 2019 et 1,2 % en 2020. Ce gain de pouvoir d'achat se partage entre un regain de la consommation qui devrait encore s'accroître en 2020 et une augmentation de l'épargne en 2019 qui devrait, à l'inverse se tasser, en 2020. Les taux d'intérêt, toujours très bas, devraient pousser de plus nombreux ménages à se tourner vers l'investissement immobilier, en faveur de l'acquisition/rénovation dans l'ancien au détriment de la construction en neuf.



D'autre part, les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année écoulée resteront présents. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre. Les enquêtes sur les perspectives d'investissement vont dans ce sens, dans l'industrie comme dans les services et la demande de crédit des entreprises françaises continue de croître (enquête sur les conditions de crédits). Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80 % des ménages). Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, avec un glissement annuel qui est passé de 0,8 % fin 2018 à 1,3 % au T3 2019, et devraient se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois. La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt est également un facteur de soutien de l'activité.

C- Le Projet de Loi de Finances 2020

Pour l'année 2020, le gouvernement a construit le PLF à partir d'une prévision de croissance (évolution PIB LF) de 1,30% et d'une évolution des prix hors tabac de 1,00%. Par ailleurs, l'évolution du PIB dit «prévisionnel» pour 2019 a été ramené à 1,40% et celle de l'inflation hors tabac a été révisée à 1,00% pour 2019 (au lieu de 1,30% en PLF pour 2019). S'agissant de l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition, elle devrait atteindre pour 2020 1,2%, sauf pour les bases TH. À ce stade du débat parlementaire, les éléments suivants du projet méritent cependant d'être mis en exergue en termes d'impact pour notre structure :

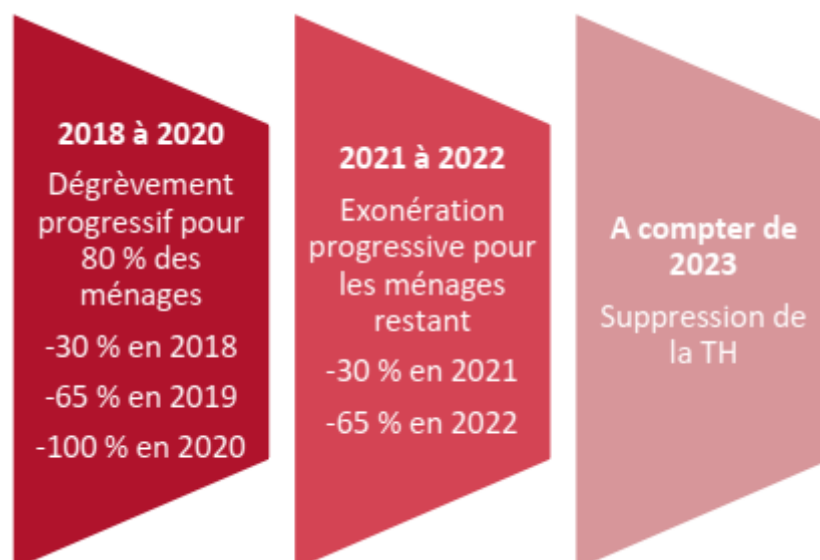
➤ Article 5 : **Suppression de la TH sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités locales**

L'article 5 du PLF fait suite à l'annonce du président, en novembre 2017, concernant la suppression de la taxe d'habitation (TH) après le dégrèvement de cette dernière pour 80 % des ménages (sous conditions de revenus).

Seule la TH sur les résidences principales est concernée, la TH sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants ne font pas l'objet de modifications. Le PLF propose quelques ajustements pour 2020, année de transition où le dégrèvement pour 80 % des ménages est pleinement mis en œuvre :

- la base (hors accroissement physique), le taux ainsi que les abattements de TH sont figés aux valeurs de 2019 pour calculer le montant versé par l'Etat au titre du dégrèvement et du produit de TH pour les 20 % des ménages restant soumis au paiement de la TH
- le produit lié aux hausses de taux de TH votées en 2018 et/ou 2019 est uniquement dû par les 20% des ménages restant dès 2020, ce qui constitue une perte de recettes pour les collectivités concernées

Pour supprimer la TH, une exonération progressive est mise en place pour les 20 % de ménages encore soumis à son paiement.

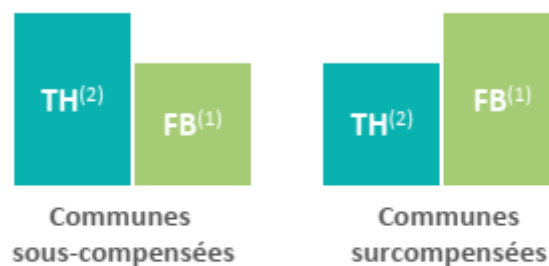


La réforme fiscale

Les communes et EPCI à FP ne percevront plus la TH dès 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022.

► Pour les communes (hors ville de Paris)

La taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) des départements est transférée aux communes. Ainsi en 2021, le taux de FB d'une commune sera égal à la somme du taux FB communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes conservent leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global. Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement.



⁽¹⁾ Bases FB 2020 département x Taux FB 2020 département

⁽²⁾ Bases TH 2020 commune x Taux TH 2017 commune

Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place. Contrairement aux réformes fiscales précédentes, il ne s'agit pas d'un fonds spécifique mais d'un mécanisme de correction du produit de FB à percevoir par la commune.

De son mode de calcul résulte un coefficient correcteur calculé comme suit :

$$1 + \frac{\text{Ecart de produit entre TH supprimée et FB transféré}}{\text{Produit global (commune + département) de FB 2020}}$$

► **1** pour les communes sous-compensées, ◀ **1** pour les communes surcompensées.

Ce coefficient est figé mais le montant corrigé peut évoluer en fonction de la dynamique des bases de FB. En effet, il s'applique sur le produit global de FB hors évolution de taux sur le FB. Si ce mécanisme est insuffisant pour les communes sous-compensées, un complément sera versé par l'Etat sous forme d'un abondement. A noter, les communes dont la surcompensation est inférieure ou égale à 10 000 € ne sont pas concernées par l'application de ce coefficient correcteur et conservent leur surcompensation.

► Pour les EPCI à FP, la ville de Paris et les départements

Pour compenser les EPCI à FP (et Paris) et les départements, respectivement pour la perte de produit de TH et de produit de FB, ces derniers seront bénéficiaires d'une fraction de TVA versée sur leur compte d'avances aux collectivités.

La part de TVA reçue correspond au rapport entre le produit fiscal perdu et le produit national de TVA en 2020.

La perte de produit fiscal est issue du calcul :

- pour les EPCI et Paris : Bases TH 2020 x Taux TH 2017
- pour les départements : Bases FB 2020 x Taux FB 2019

Cette fraction sera ensuite appliquée chaque année au montant de TVA nationale de l'année précédente, ainsi les EPCI à FP, Paris et les départements bénéficient de la dynamique de l'impôt. Dans le cas où la TVA reçue est inférieure au produit fiscal perdu, la différence sera versée sous forme de compensation par l'Etat.

➤ Article 21 : **Fixation pour 2020 de la dotation globale de fonctionnement et des variables d'ajustement** A périmètre constant, la DGF est stable. L'évolution des prix hors tabac pour 2020 étant estimée à 1,0%, le pouvoir d'achat de la DGF continue à diminuer.

Exonération de contribution économique territoriale (CET) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) en faveur des activités commerciales situées dans des communes rurales

Afin de favoriser le développement et le dynamisme des territoires ruraux, le PLF propose un dispositif fiscal en faveur de la préservation ou création de commerces de proximité. Sur délibération, les collectivités pourront instaurer des exonérations pérennes, partielles ou totales, pour les entreprises existantes ou nouvellement créées sur :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE)
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (FB)
- la cotisation de valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Les territoires concernés sont les communes de moins de 3 500 habitants, non intégrées à une aire urbaine de plus de 10 000 habitants, et comptant 10 commerces ou moins. Pour favoriser les petits commerces, les entreprises éligibles doivent compter moins de 11 salariés et avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 M€

➤ Article 52 : **Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels**

L'article 52 du projet de loi de finances pour 2020 propose, sur le modèle de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, une révision des valeurs locatives des locaux d'habitation. Il s'agit de remplacer, à produit fiscal constant, des valeurs locatives qui reposent toujours sur des loyers constatés en 1970. Il s'agira au final toujours d'une surface à laquelle sera appliqué un prix au mètre carré différent selon des secteurs d'évaluation. Les tarifs de chaque catégorie seront mis à jour par l'administration fiscale à partir de l'évolution du prix des loyers constatée chaque année. L'échéancier de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation ressortant de l'article 52 est le suivant :

- Révision initiale pour actualiser les bases d'imposition des locaux d'habitation en fonction de la réalité du marché locatif ;
- Déclaration par les propriétaires bailleurs de locaux d'habitation, avant le 1er juillet 2023, des informations relatives à leurs propriétés, notamment les loyers pratiqués ;
- Production par le gouvernement, avant le 1er septembre 2024, d'un rapport au Parlement exposant les impacts de la révision pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'Etat. Le rapport précisera également les modalités de prise en compte du marché locatif social, l'opportunité d'un ajustement des évaluations individuelles (disparité de loyers entre locaux d'un même immeuble) et les modalités de mise en œuvre et de sortie des dispositifs de neutralisation et d'atténuation de ladite révision ;
- Détermination en 2025, par les commissions locales, des nouveaux secteurs et tarifs qui serviront de bases aux nouvelles valeurs locatives qui s'appliqueront à compter des impositions établies à compter du 1er janvier 2026. L'article 52 prévoit également, s'agissant de l'évaluation des locaux professionnels, un allègement des travaux des commissions locales en portant à deux ans la fréquence de mise à jour des coefficients de localisation.

➤ Article 77 : **Décalage de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA**

L'automatisation du FCTVA, prévue par l'article 58 du projet de loi de finances pour 2018 pour simplifier les procédures et améliorer la sécurité juridique et comptable de la gestion du FCTVA, qui devait entrer en vigueur dès 2019 et qui a été reportée en 2020 par l'article 258 de la loi de finances pour 2019, est reportée d'une année supplémentaire pour en assurer la neutralité budgétaire.

➤ Article 78 : **Répartition de la dotation globale de fonctionnement et d'autres dotations**

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a introduit la possibilité aux communes membres d'un même EPCI à fiscalité propre de mettre en commun leur DGF et de la répartir ensuite en fonction du revenu par habitant et du potentiel financier des communes. L'objectif était de laisser aux communes la possibilité de moduler les montants de DGF calculés au niveau national. Jamais mise en œuvre, principalement en raison de sa complexité d'application. Le PLF 2020 propose d'effectuer cette répartition en fonction de critères librement choisis (de charges et de ressources) et adaptés aux spécificités des territoires. La nouvelle répartition aux communes demeure toutefois encadrée puisqu'elle ne peut pas être supérieure à 1 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de la commune.

Compte administratif 2019 prévisionnel de la Communauté de co

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	
		CA	CA	BP	CA
DF	Total dépenses de fonctionnement	6 077 042,82 €	6 627 148,59 €	8 638 747,83 €	6 527 123,38 €
11	Charges à caractère général	220 065,32 €	332 987,56 €	390 000,00 €	267 093,59 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	443 619,77 €	567 536,77 €	680 000,00 €	619 141,40 €
14	Atténuations de produits	2 175 953,35 €	2 322 219,95 €	2 752 000,00 €	2 564 077,05 €
22	Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	76 000,00 €	
23	Virement à la section d'investissement	- €	- €	1 143 747,83 €	
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 113,98 €	144 922,44 €	200 000,00 €	174 488,68 €
65	Autres charges de gestion courante	3 133 032,80 €	3 239 568,60 €	3 350 000,00 €	2 865 874,39 €
66	Charges financières	5 893,60 €	19 913,27 €	42 000,00 €	35 798,67 €
67	charges exceptionnelles	1 364,00 €		5 000,00 €	649,60 €
RF	Total recettes de fonctionnement	6 195 085,94 €	7 001 577,78 €	8 638 747,83 €	6 842 228,54 €
2	Résultat de fonctionnement reporté	-		2 070 747,83 €	
13	Attenuation de charges				1 896,08 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	56 700,67	56 518,60 €	55 000,00 €	24 906,88
73	Impôts et taxes	5 225 638,00 €	5 971 391,00 €	5 760 000,00 €	5 906 477,00 €
74	Dotations, subventions et participations	901 288,30	957 190,73	750 000,00 €	864 423,83
75	Autres produits de gestion courante	11 458,97 €	12 796,45 €	3 000,00 €	44 271,75 €
77	Produits exceptionnels		3 681,00 €		253,00
DI	Total dépenses d'investissement	1 186 496,59 €	1 564 126,62 €	1 907 818,25 €	983 803,57 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
41	opérations patrimoniales				
13	Subventions d'investissement reçues		74 760,00 €	1 364,00 €	1 364,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	13 717,77	55 344,84 €	105 000,00 €	104 001,95
20	Immobilisations incorporelles	93 807,04	63 778,86 €	12 000,00 €	11 369,57 €
204	Subventions d'équipement versées	189 000,00 €	1 189 800,00 €	341 000,00 €	300 542,51
21	Immobilisations corporelles	889 971,78	180 442,92 €	1 448 454,25 €	566 525,54 €
RI	Total recettes d'investissement	1 267 261,31 €	1 512 988,15 €	1 907 818,25 €	606 745,07 €
1	Solde d'exécution de la section d'investissement	- €		211 206,42 €	
21	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	1 143 747,83 €	
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 113,98 €	144 922,44 €	200 000,00 €	174 488,68 €
41	opérations patrimoniales	0,00 €			
10	Dotations fonds divers	52 024,83 €	3 468,09 €	10 500,00 €	121 448,99 €
13	Subventions d'investissement reçues	9 122,50 €	170 811,16 €	1 364,00 €	9 647,40 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 109 000,00 €	889 000,00 €	341 000,00 €	301 160,00 €
20	immobilisations incorporelles		163 700,97 €		
21	immobilisation corporelles		141 085,49 €		

Compte administratif prévisionnel 2019 – Budget annexe

Chapitre	Libellé	2018		2019	
		BP	CA	BP	CA
DF	Total dépenses de fonctionnement	310 790,00 €	266 703,37 €	41 539,00 €	729,84 €
11	Charges à caractère général	306 790,00 €	266 703,37 €		
12	Charges de personnel et frais assimilés				
14	Atténuations de produits				
22	Dépenses imprévues (fonctionnement)				
23	Virement à la section d'investissement			800,00 €	
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00 €		40 739,00 €	729,84 €
66	Charges financières				
67	charges exceptionnelles				
RF	Total recettes de fonctionnement	352 790,00 €	266 703,37 €	41 539,00 €	729,84 €
2	Résultat de fonctionnement reporté				
13	Attenuation de charges				
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 000,00 €	41 569,77 €	800,00 €	729,84 €
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	4 000,00 €		40 739,00 €	
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participations	306 790,00 €	225 133,60		
75	Autres produits de gestion courante				
77	Produits exceptionnels	-			
DI	Total dépenses d'investissement	42 000,00 €	41 569,77 €	42 369,77 €	42 299,61 €
1	Solde d'exécution de la section d'investissement			41 569,77 €	41 569,77 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 000,00 €	41 569,77 €	800,00 €	729,84 €
41	opérations patrimoniales				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
RI	Total recettes d'investissement	42 000,00 €	- €	42 369,77 €	- €
1	Solde d'exécution de la section d'investissement				
21	Virement de la section de fonctionnement			800,00 €	
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
41	opérations patrimoniales				
10	Dotations fonds divers				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilées	42 000,00 €		41 569,77 €	
20	immobilisations incorporelles				
21	immobilisation corporelles				

Proposition prévisionnelle d'affectation du résultat budget principal

Affectation du résultat 2019		
section d'investissement		indices
	Résultat n-1	211 206,42 € compte 001 BP n
	Dépenses n	-983 803,57 €
	Recettes n	606 745,07 €
	Sous-total	-165 852,08 € compte 001 BP n+1
	RAR dépenses	-56 041,15 €
	RAR recettes	0,00 €
	Sous-total	-56 041,15 €
	Total général	-221 893,23 € art 1068 du BP n+1 ou 001 BP n+1
Section de fonctionnement		
	Résultat n-1	2 070 747,83 € compte 002 BP n
	Dépenses n	-6 527 123,38 €
	Recettes n	6 842 228,54 €
	Sur l'exercice	315 105,16 €
	Total	2 385 852,99 € Disponible pour l'affectation

Proposition prévisionnelle d'affectation du résultat budget annexe

Affectation du résultat 2019		
section d'investissement		indices
	Resultat n-1	0,00 € compte 001 BP n
	dépenses n	-42 299,61 €
	recettes n	0,00 €
	sous-total	-42 299,61 € compte 001 BP n+1
	RAR dépenses	0,00 €
	RAR recettes	0,00 €
	sous-total	0,00 €
	total général	-42 299,61 € art 1068 du BP n+1 ou 001 BP n+1
Section de fonctionnement		
	résultat n-1	0,00 € compte 002 BP n
	dépenses n	-729,84 €
	recettes n	729,84 €
	sur l'exercice	0,00 €
	Total	0,00 € Disponible pour l'affectation
	Résultat cumulé 2019	-42 299,61 €

Les orientations budgétaires pour l'année 2020

Continuité des actions de la Communauté

Les perspectives financières de la Communauté peuvent déjà être formulées de sorte à assurer la continuité des services ou la mise en œuvre des projets déjà engagés.

Relais d'Assistantes Maternelles itinérant

En 2020, le Relais d'Assistantes Maternelles poursuivra ses activités d'information et d'orientation des parents et assistantes maternelles, tout en proposant des temps de rencontre et d'échanges entre professionnels et jeunes enfants, grâce aux ateliers d'éveil proposés en itinérance sur le territoire.

Depuis 2015, les deux animateurs interviennent sur l'ensemble du territoire. Le découpage Est/ouest est devenu sans objet afin de garantir une meilleure réactivité auprès des parents et des assistantes maternelles. Les deux agents sont maintenant à temps plein.

Les ateliers d'éveil hebdomadaires et les ateliers spécifiques mensuels à Egreville, Beaumont-du-Gâtinais, Bougligny, Château-Landon, Egreville et Souppes-sur-Loing sont maintenus. Le Relais d'Assistantes Maternelles est financé par la Caisse d'Allocations Familiales (prestation de service versée par la CAF de l'ordre de 35 000 euros pour les deux postes à 70% et 100%). Aucun investissement significatif n'est requis pour le RAM en 2020. Des renouvellements de matériels seront inscrits au budget.

Accueil de loisirs sans hébergement

Depuis 2014, les accueils de loisirs d'Aufferville (30 enfants), Beaumont-du-Gâtinais (20 enfants), et de Lorrez-le-Bocage (50 enfants) sont ouverts sept semaines dans l'année, pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne. L'accueil de loisirs de Souppes-sur-Loing sera ouvert aux mêmes périodes, mais quatorze semaines (deux semaines pendant les petites vacances, deux mois pendant l'été). 80 enfants pourront y être accueillis.

La Communauté a laissé la gestion des accueils de loisirs de Beaumont-du-Gâtinais, Lorrez-le-Bocage et Souppes-sur-Loing aux communes, qui sont chargées d'appliquer le projet éducatif, le règlement et la tarification communautaires. La Communauté participe au financement du service à hauteur de 18 euros par enfant et par jour réalisé (pour les enfants résidant sur le territoire, ou dont un parent y travaille). La dépense relative à cette délégation de gestion peut être évaluée entre 101 000 euros (pour un taux de remplissage annuel moyen) et 145 000 euros, au maximum. L'accueil de loisirs d'Aufferville est quant à lui géré directement par la Communauté. Le budget prévisionnel a été établi, selon la même trame que ceux des accueils de loisirs délégués. En termes de recettes, la Communauté perçoit une subvention de la CAF ainsi que des redevances des familles. Le déficit du service est évalué entre 25 000 et 30 000 euros, selon le taux de remplissage.

Ainsi, la dépense prévisionnelle de fonctionnement du service « Accueil de loisirs » est évaluée dans une fourchette de 130 000 euros à 170 000 euros. Un effort particulier sera effectué sur la communication auprès des familles afin de maximiser la fréquentation des accueils de loisirs.

Transport à la demande

Lors de sa séance du 24 septembre 2018, le conseil communautaire a délibéré pour ne pas renouveler la demande de délégation de compétence en matière de Transport à la demande. En conséquence, le service s'est arrêté le 1^{er} janvier 2019 sur le territoire communautaire.

Développement économique -Tourisme

La Communauté adhère à l'association du Pacte Sud 77 pour le développement et l'emploi du Sud Seine-et-Marne : sa contribution annuelle permet de financer des actions menées à l'échelle de ce territoire. Mais, la Communauté s'appuie aussi sur des partenaires, via des conventions qui prévoient des modalités financières : Initiatives Melun Val de Seine Sud Seine-et-Marne (prêts d'honneur aux créateurs ou repreneurs d'entreprises), Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre de Métiers et d'Artisanat de Seine-et-Marne (programme de revitalisation du commerce de proximité et de l'artisanat local. Ce partenariat fonctionne assez bien et a permis de rencontrer une quinzaine de porteurs de projets pour 3 prêts d'honneur octroyés en 2019 d'un montant global de 19.500 euros. Par ailleurs, le Fisac concerne également le projet de signalétique des zones d'activités communautaires qui est en cours et rentra dans sa phase pratique en 2020 avec l'installation des RIS et totems.

L'action économique de la Communauté relève également d'investissements. En 2015, la Communauté a mis en œuvre un dispositif d'aides directes aux entreprises commerciales et artisanales, à hauteur de 21.000 euros. 5 entreprises du territoire ont été sélectionnées sur dossier pour le versement de subventions d'un montant d'environ 10 000 euros au total. Cette somme, cofinancée avec l'Etat, a été versée en 2019. Ce dispositif est lourd dans sa gestion et long pour obtenir le paiement.

Enfin, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification et l'aménagement de la zone d'activités économiques du Bois des places (65.160 euros), en partie financée par le Département et la DETR 2014, est terminée. Les travaux de requalification de la zone d'activités sont terminés. La mission de notre AMO a été clôturée en 2019. Une dizaine de rendez-vous avec des prospects a été réalisée, mais aucune transaction n'a encore été confirmée. L'absence d'une communication plus offensive autour de la disponibilité foncière de la ZAC constitue un frein à l'attrait des parcelles disponibles. Les restrictions légales sur la publicité en bordure de voirie départementale constituent un des freins à la mise en œuvre d'une publicité visuelle.

Les projets autour de fermes photovoltaïques sont en cours à Souppes et à Egreville (ZAC). A Souppes, la demande de permis a été déposée. A Egreville, la société est en attente de documents spécifiques au PLU de la ZAC, pour mener à bien une étude de faisabilité.

Dans le cadre de sa mission d'animation, d'information et de mise en réseau, la Communauté a remis en œuvre les petits-déjeuners des entrepreneurs. Le 1^{er} s'est tenu en novembre et a connu un franc succès. Il est prévu d'en faire un tous les trimestres.

Tiers-lieu : les travaux sont terminés et la première entreprise, accueillie en septembre 2019 est en contrat pour une durée de 6 mois. Le recrutement d'un animateur est prévu pour la gestion et l'accueil du public. La phase de prospection a été initiée avec notamment des parutions dans les journaux, une inauguration qui a eu lieu en novembre 2019. Plusieurs contacts sont en cours pour augmenter la visibilité auprès des entrepreneurs et autres porteurs de projets.

Tourisme : Un projet de lieu d'accueil sur le site de la maison éclusière à Château-Landon est en cours d'étude afin de présenter un dossier de demande financement et de valorisation auprès de VNF. Le projet de Festival autour de la betterave est mis en attente, dans l'optique du recrutement du futur agent en développement économique. Un projet de valorisation de la mer de sable à Poligny est en cours, en attente des orientations proposées par Seine et Marne Attractivité, chef de file pour l'ingénierie du projet. La 2^{ème} phase de l'étude touristique est en cours, en attente

des orientations des élus sur l'image du territoire à promouvoir. Un rallye sa 1^{ère} édition qui fut un réel succès. Il est prévu d'en effectuer 2 chaque année en raison de la géographie du territoire. Deux offices de tourisme ont également obtenu les labels accueils vélo, grâce à la mise en activité de l'Eurovéloroute 3 sur le territoire.

Aménagement numérique

En 2014, la Communauté a financé l'opération de montée en débit grâce au recours à un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations. En 2017, l'annuité de cet emprunt s'est élevée à 18.900 euros (13.500 euros pour le remboursement du capital, 5.400 euros pour les intérêts – avec un taux de 2%). Mais le montant des intérêts est conditionné par l'évolution du taux du Livret A. La communauté de communes a continué à financer les travaux d'installation de la fibre par le versement d'une contribution de 889 000€ sur 2018. Comme annoncé en Conseil Communautaire, cette contribution a été intégralement financée par l'emprunt. L'adhésion au syndicat Seine-et-Marne Numérique s'élèvera à environ 20 000 euros (0,96 euros par Habitant en 2017).

En 2020, la fibre continue d'être déployée sur le territoire communautaire. Une contribution de 156 000€ sera versée en 2020.

Autres domaines de compétences

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prélevée par la Communauté finance entièrement la compétence de collecte et de traitement des déchets.

La compétence « Aménagement de l'espace » est exercée par le Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation « Nemours-Gâtinais ». La contribution était à 1Euro par habitant en 2018 (soit environ 20 000Euros).

Eau-Assainissement : la compétence Eau-Assainissement sera une compétence obligatoire des communautés de communes le 1^{er} janvier 2026. En effet, une minorité de blocage s'est dégagée au sein des conseils municipaux. Compte tenu de l'importance du sujet et de sa complexité, il sera proposé au conseil communautaire la contractualisation d'une étude externe pour réaliser un audit sur la gestion de l'eau et de l'assainissement sur le territoire et de proposer des solutions de gestion de cette compétence.

Administration générale

Les dépenses liées à l'administration générale de la Communauté relèvent des postes administratifs et des autres charges de fonctionnement (assurances, loyer du siège social, carburants, maintenance du matériel...). Une évolution de ces charges est à attendre.

En effet, cette augmentation est la conséquence de la revalorisation des contrats de service qui lient la communauté aux entreprises, ou à la revalorisation du point d'indice des traitements de la fonction publique et à l'augmentation des taux des charges patronales.

En termes de recettes, ce sera la quatrième année d'application de la fiscalité professionnelle unique. Le taux de CFE-U sera voté par le Conseil Communautaire. A ce jour, les services ne connaissent pas encore l'évolution des bases de fiscalité professionnelle.

En termes de dotation de l'Etat, la DGF de la Communauté a progressé en 2016 du fait du passage en FPU. En 2017, la DGF a légèrement diminué du fait du faible coefficient d'intégration fiscale de la communauté. En 2020, l'incertitude demeure sur son évolution. Cependant, comme indiqué

précédemment, l'Etat maintient une participation des collectivités et le redressement des finances publiques par une ponction directe sur la DGF et par une péréquation plus grande sur le FPIC.

Le centre dédié aux actifs et aux entreprises

L'ouverture prévue pour le second semestre 2019 a bien été réalisée. Des dépenses en matière de communication seront engagées pour maximiser la fréquentation de cet établissement unique sur le territoire communautaire.

LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT POUR 2020

La fibre optique

Versement d'une contribution de 156 000€ au Syndicat pour continuer les travaux d'installation et de raccordement de la fibre optique.

Zone d'activités Val de Loing 2

La communauté de communes Gâtinais Val de Loing peut engager cette année un travail en partenariat avec un Assistant à Maître d'ouvrage pour envisager l'acquisition des parcelles et le cadre juridique de création de la ZAC.

Le service mutualisé d'urbanisme

Le conseil communautaire a décidé de la gratuité du service courant 2017. Celui-ci est restructuré avec deux agents instructeurs à plein temps et une secrétaire à mi-temps. Les 20% d'ETP d'un agent de catégorie A assurant la direction du service ont été supprimés à la suite du départ de l'agent. Une évaluation en cours d'année sera nécessaire sur la viabilité et la pérennité du service sans chef de service dédié.

Petite enfance, enfance et jeunesse

Les activités du RAM se poursuivent en 2020. Un projet de renouvellement des véhicules par des véhicules plus écologiques est à l'étude.

Les accueils de loisirs du territoire fonctionneront en 2020. Un effort de communication doit être entrepris auprès des familles du territoire afin de maximiser la fréquentation des structures jeunesse. Cette fréquentation conditionne le subventionnement de la CAF par le biais du contrat enfance jeunesse.

Les conventions de délégation de gestion ont été renouvelées fin décembre 2017, mais s'acheveront avec le renouvellement des instances municipales et communautaires. La communauté de communes continuera le subventionnement des structures communales mais aussi maintiendra son propre accueil de loisirs à Aufferville.

La mutualisation des moyens

deux agents sont mis à disposition des communes par voie conventionnelle onéreuse pour leur permettre de faire face à une absence de leurs agents habituels.

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Cette compétence a été intégrée au 1^{er} janvier 2018. La CLECT sera mobilisée pour évaluer le coût de la compétence sur les budgets communaux afin de le traduire en charges transférées. Cependant, la constitution d'un EPAGE à l'échelle du bassin versant du Loing pourra générer des coûts supplémentaires par rapport aux coûts des syndicats de rivière actuels. La mise en place de la taxe GEMPAI est possible et peut varier jusqu'à 40€ par habitant.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES PAR COMMUNE - ANNEE 2020

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le



ID : 077-200023919-20200203-2020_02_03_01-DE

Commune	Population 2013	AC base 2016	Total des transferts	Dotation de compensation	Fiscalité reversée	Reversements divers 2019	AC provisoires 2019
Arville	127	8 327,00 €	- 127,00 €	766,00 €	- €	- €	8 966,00
Aufferville	555	24 883,00 €	- 555,00 €	6 801,00 €	- €	- €	31 129,00
Beaumont-du-Gâtinais	1187	39 324,00 €	- 3 827,54 €	8 907,00 €	- €	- €	44 403,46
Bougligny	739	10 532,00 €	- 739,00 €	9 648,00 €	- €	- €	19 441,00
Bransles	545	9 200,00 €	- 545,00 €	3 766,00 €	- €	- €	12 421,00
Chaintreaux	928	114 049,00 €	- 3 626,97 €	5 508,00 €	- €	- €	115 930,03
Château-Landon	3280	355 267,00 €	- 35 421,00 €	138 024,00 €	93 429,00 €	- €	551 299,00
Chenou	314	8 934,00 €	- 314,00 €	236,00 €	- €	- €	8 856,00
Egreville	2195	210 483,00 €	- 39 177,00 €	35 167,00 €	- €	- €	206 473,00
Gironville	165	4 195,00 €	- 165,00 €	501,00 €	29 663,20 €	- €	34 194,20
Ichy	188	2 320,00 €	- 188,00 €	382,00 €	- €	- €	2 514,00
Lorrez-le-Bocage	1307	101 091,00 €	- 62 454,51 €	29 308,00 €	- €	52 690,84 €	120 635,33
La Madeleine/Loing	348	7 861,00 €	- 348,00 €	1 151,00 €	- €	- €	8 664,00
Maisoncelles en Gâtinais	128	1 388,00 €	- 128,00 €	356,00 €	- €	- €	1 616,00
Mondreville	370	15 839,00 €	- 370,00 €	5 885,00 €	29 663,20 €	- €	51 017,20
Obsonville	99	4 772,00 €	- 99,00 €	269,00 €	- €	- €	4 942,00
Poligny	836	154 229,00 €	- 836,00 €	12 124,00 €	- €	- €	165 517,00
Souppes sur Loing	5604	716 473,00 €	- 107 496,85 €	260 544,00 €	39 760,00 €	36 738,00 €	946 018,15
Vaux sur Lunain	208	14 429,00 €	- 208,00 €	7 828,00 €	- €	- €	22 049,00
Villebéon	479	8 484,00 €	- 479,00 €	2 596,00 €	- €	- €	10 601,00
Total	19602	1 812 080,00 €	- 257 104,87 €	529 767,00 €	192 515,40 €	89 428,84 €	2 366 686,37

FISCALITE

A la suite du passage en fiscalité professionnelle unique, les communes membres de la CC Gâtinais Val de Loing ont perdu les ressources liées aux impôts des « professionnels » (contribution foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe sur les surfaces commerciales, impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau), ainsi que celles liées à la taxe additionnelle sur le foncier non bâti, qui seront transférées en totalité à la CC Gâtinais Val de Loing.

Sur la base des données 2015, il en résulte le transfert de 1 749 379 Euros vers la CC Gâtinais Val de Loing, données DGFIP (aout 2015)

En contrepartie, en application des dispositions de l'article 1609 noniè C du Code général des impôts (CGI), les 20 communes membres percevront de la CC Gâtinais Val de Loing une attribution de compensation dont le montant sera égal aux ressources transférées minorées des transferts de charges.

Le dernier rapport de la CLECT fait état d'un montant d'attributions de compensation à hauteur de 2 366 686.37€.

En matière de fiscalité, compte tenu des ressources propres de la communauté et des projets engagés ou à venir, la stabilité de la fiscalité des ménages et des entreprises est envisagée.

Pour information, la communauté de communes a, à nouveau financé sur ses fonds propres en 2019 une partie de la « compensation part salaires » du fait du désengagement de l'Etat (529 767Euros versés aux communes contre 424 275€ versés par l'Etat).

Enfin, un travail peut être entrepris sur les bases de fiscalité de la communauté de communes. Les communes peuvent travailler avec les services de la DGFIP sur la révision des valeurs locatives des habitations, mais aussi sur l'actualisation du classement des habitations dans les différentes catégories.

De son côté la communauté de communes peut travailler sur les bases de CFE sur les classements des entreprises et vérifier que ce classement est toujours pertinent. Ce travail peut être mené au sein des commissions locales et intercommunales des impôts directs. Un observatoire fiscal peut aussi être mis en place pour optimiser la fiscalité du territoire entre le communes et l'intercommunalité.

Engagements pluriannuels d'investissement

	2016	2017	2018	2019	2020	Total mandat
Fibre optique	- €	189 000,00 €	889 800,00 €	143 100,00 €	156 060,00 €	1 317 960,00 €
ZAE 1A		568 000€	0€			568 000 €
Travaux SPD				250 000,00€		250 000,00€
Emprunt en cours	19 575,00 €	19 271,00 €	83 561.56 €	83 257.56 €	82 954.56 €	288 619.68 €

Etant donné le caractère conséquent et durable des investissements programmés et compte-tenu des taux d'emprunt extraordinairement bas, les investissements concernant la fibre optique seront intégralement financés par recours à l'emprunt.

Etat et structure de la dette

Un emprunt a été souscrit en 2014 par la Communauté de Communes auprès de la Caisse des dépôts et Consignations. Le taux de celui-ci évolue en fonction du taux du Livret A. cet emprunt fut souscrit pour financer la montée en débit sur le territoire communautaire.

Trois autres emprunts ont été souscrits en 2017.

- 189 000Euros au taux de 1.55% sur 20 ans pour le financement de la fibre optique (annuité de 11 008.44Euros)
- 360 000Euros au taux de 1.55% sur 20 ans pour le financement de la maison de santé de Souppes-sur-Loing (annuité de 20 968.48Euros)
- 560 000Euros au taux de 1.55% sur 20 ans pour le financement des travaux de la ZAE d'Egreville. (Annuité de 32 617.64Euros)

Un emprunt a été souscrit en 2018 à hauteur de 889 000€ au taux de 1.65% pour le financement du déploiement de la fibre optique sur le territoire communautaire (annuité de 52 227.84€).

En 2019, la communauté de communes a souscrit un emprunt auprès de la Caisse d'épargne pour un montant de 300 000€ au taux de 0.98% sur 20 ans. Celui-ci est destiné à financer le déploiement de la fibre optique sur le territoire. (Annuité de 16 536.28€).

CAISSE EPARGNE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
05	Emprunt Aménagement Numérique Phase n°3	5630549	889 000.00 €	851 119.59 €	52 227.84 €
06	Emprunt Aménagement Numérique Phase n°4	5812889	300 000.00 €	300 000.00 €	16 536.28 €
Total CAISSE EPARGNE			1 189 000.00 €	1 151 119.59 €	68 764.12 €

CDC Direction régionale IDF

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
01	Aménagement numérique	10196	270 000.00 €	215 128.92 €	17 558.75 €
Total CDC Direction régionale IDF			270 000.00 €	215 128.92 €	17 558.75 €

CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE_Agence de MEAUX

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
02	Maison de santé Souppes sur Loing	00000696573	360 000.00 €	328 802.37 €	20 968.48 €
03	Prêt Zones d'Activités	00000696572	560 000.00 €	511 470.35 €	32 617.64 €
04	Prêt Aménagement Numérique 2	00000696579	189 000.00 €	172 621.28 €	11 008.44 €
Total CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE_Agence de MEAUX			1 109 000.00 €	1 012 894.00 €	64 594.56 €

Total Budget Principal	2 568 000.00 €	2 379 142.51 €	150 917.43 €
-------------------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------

Tableau des effectifs et Prévision des effectifs

C'est sans doute la nouveauté la plus importante du DOB issue de la loi NOTRe. Celui-ci doit désormais comporter des données relatives aux orientations choisies en matière de structure des effectifs, temps de travail et charges de personnel.

Structure détaillée

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs de la Communauté de Communes.

Le chapitre 012 a représenté une dépense de 619 141€ sur 2019. Un agent a coûté en moyenne 38 696€. Cette charge représente 31.77€ par habitant et 9.33% des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour information, les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique en 2015 en France dépensaient en moyenne 21.2% des dépenses réelles de fonctionnement en personnel.

Compte tenu de l'intégration des nouvelles compétences de la communauté, les dépenses de personnel ont mécaniquement augmenté. Leur coût est pour partie financé par les transferts de charges.

Le nouveau tableau des effectifs sera composé comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2019

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF Postes pourvus	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre d'heures et minutes)
Filière Administrative			
Attaché Titulaire	A	1	1 poste à 39 heures
Attaché Non Titulaire	A	1	1 poste à 39 heures
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	1 poste à 28 heures
Adjoint administratif	C	2	1 poste à 35 heures et 1 poste à 37h30
Adjoint administratif	C	1	1 poste à 17h30mn
Adjoint administratif Principal 2ème classe	C	3	3 postes à 35 heures
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	3	3 postes à 35 heures
Adjoint Administratif Non Titulaire	C	0	1 poste à 35 heures
Filière Médico sociale			
Educateur Principal de jeunes enfants	B	1	1 poste à 37 heures 30
Filière Animation			
Animateur Territorial Principal 2me classe	B	1	1 poste à 37 heures 30
Adjoint d'animation Territorial	C	2	2 postes saisonniers à 35 heures
TOTAL		16	

TABLEAU DES MISES A DISPOSITION PAR LES COMMUNES

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre d'heures et minutes)
Filière Administrative Attaché Titulaire	A	1	1 poste à 35 heures_MàD 20%
TOTAL		1	

Temps de travail et heures supplémentaires

Le temps de travail est de 1 607 heures par an. Cette durée a été fixée par délibération en 2014.

Le total des heures supplémentaires pour l'année 2019 s'est élevé à 480h (soit une augmentation de 21% entre 2018 et 2019).

83.5 jours de congés maladie ont été régulièrement déclarés.

Le nombre de jours moyen de congés maladie par agent s'élève à 5.2 (contre 14.5 en 2018).

EN CONCLUSION

Au regard des éléments exposés et du contexte national et local, les conclusions suivantes peuvent être exposées :

Le fond de roulement de la communauté lui permet de faire face aux investissements prévus, à l'éventuelle progression des charges de fonctionnement, mais aussi aux opportunités d'investissement sur le territoire communautaire.

Cependant il sera opportun de recourir à l'emprunt pour financer les investissements les plus importants. En effet, les taux d'intérêt sont toujours bas et la durée d'amortissement de ces équipements est longue.

REPUBLIQUE
FRANCAISE
Département de
Seine et Marne

COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020-02-03_01

Objet : Finances : Rapport des Orientations Budgétaires

**Date
convocation:**
22-01-2020

**Date
d'affichage:**
22-01-2020

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice: 41
Présents: 29*

*Votants: 34
(29+5pouvoirs)*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 06/02/2020

Et publication ou
notification

Du: 06/02/2020

L'an deux mille vingt,

Le trois du mois de février,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno,
Commune de Beaumont du Gâtinais	LANGLOIS Danièle,
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	LAGILLE Valérie, DEFOIX Antoine, BILLARD-GUERHING Michèle, MASSON Marie-Christine, SCHORTER Marie-Odile,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, BASCHET Bruno, HERAULT Jean-Pierre,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves,
Commune de La Madeleine sur Loing	BLOUZAT Nicole,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GUYON Jean-Pierre,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre, CAMMARATA Gérard, DE LOUVIGNY Agathe, VILLETTE Nathalie, PEREIRA Serge, POUJADE Jean-Yves, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	PLE Francis,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune d'Egreville	SABOURIN Mylène pouvoir à HERAULT Jean-Pierre,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick pouvoir à GENEVIEVE Gérard
Commune de Souppes sur Loing	VILLEFLOSE Annie pouvoir à RETIF Françoise, DUPONT Marie-Claude pouvoir à DE LOUVIGNY Agathe PREVOST Denis pouvoir à BABUT Pierre

Secrétaire de séance:

Rose-Marie LIONNET

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée à la présente délibération ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

Article 1: PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2020 annexé à la présente délibération,

Article 2: PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2020 à l'appui du rapport précité,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Château-Landon,

Le 4 Février 2020.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.



REPUBLIQUE
FRANCAISE
Département de
Seine et Marne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**
**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2020-02-03_02

Objet : Ressources Humaines : Création de poste d'adjoint administratif principal de première classe

**Date
convocation:**
22-01-2020

**Date
d'affichage:**
22-01-2020

**Nombre de
conseillers:**
En exercice: 41
Présents: 29

Votants: 34
(29+5pouvoirs)

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 06/02/2020

Et publication ou
notification

Du: 06/02/2020

L'an deux mille vingt,
Le trois du mois de février,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENT PRESENTS. les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno,
Commune de Beaumont du Gâtinais	LANGLOIS Danièle,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	LAGILLE Valérie, DEFOIX Antoine, BILLARD-GUERHING Michèle, MASSON Marie-Christine, SCHORTER Marie-Odile,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, BASCHET Bruno, HERAULT Jean-Pierre,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves,
Commune de La Madeleine sur Loing	BLOUZAT Nicole,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GUYON Jean-Pierre,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre, CAMMARATA Gérard, DE LOUVIGNY Agathe, VILLETTE Nathalie, PEREIRA Serge, POUJADE Jean-Yves, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	PLE Francis,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune d'Egreville	SABOURIN Mylène pouvoir à HERAULT Jean-Pierre,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick pouvoir à GENEVIEVE Gérard
Commune de Souppes sur Loing	VILLEFLOSE Annie pouvoir à RETIF Françoise, DUPONT Marie-Claude pouvoir à DE LOUVIGNY Agathe PREVOST Denis pouvoir à BABUT Pierre

Secrétaire de séance: Rose-Marie LIONNET

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

REPUBLIQUE
FRANCAISE
Département de
Seine et Marne

COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020-02-03_03

Objet : Ressources Humaines : Création de poste d'animateur principal de première classe

**Date
convocation:**
22-01-2020

**Date
d'affichage:**
22-01-2020

**Nombre de
conseillers:**
En exercice: 41
Présents: 29

Votants: 34
(29+5pouvoirs)

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 06/02/2020

Et publication ou
notification

Du: 06/02/2020

L'an deux mille vingt,

Le trois du mois de février,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS. les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno,
Commune de Beaumont du Gâtinais	LANGLOIS Danièle,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	LAGILLE Valérie, DEFOIX Antoine, BILLARD-GUERHING Michèle, MASSON Marie-Christine, SCHORTER Marie-Odile,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, BASCHET Bruno, HERAULT Jean-Pierre,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves,
Commune de La Madeleine sur Loing	BLOUZAT Nicole,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GUYON Jean-Pierre,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre, CAMMARATA Gérard, DE LOUVIGNY Agathe, VILLETTE Nathalie, PEREIRA Serge, POUJADE Jean-Yves, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	PLE Francis,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune d'Egreville	SABOURIN Mylène pouvoir à HERAULT Jean-Pierre,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick pouvoir à GENEVIEVE Gérard
Commune de Souppes sur Loing	VILLEFLOSE Annie pouvoir à RETIF Françoise, DUPONT Marie-Claude pouvoir à DE LOUVIGNY Agathe PREVOST Denis pouvoir à BABUT Pierre

Secrétaire de séance:

Rose-Marie LIONNET

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires territoriales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

Article 1^{er} : **DE CREER** un poste d'animateur principal de première classe à temps complet

Article 2 : **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la Communauté de communes

Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces nécessaires, à déclarer ce poste vacant auprès du Centre de Gestion, et à prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Château-Landon,

Le 4 Février 2020.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.



REPUBLIQUE
FRANCAISE
Département de
Seine et Marne

COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020-02-03_04

Objet : Ressources Humaines : Création de poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

Date

convocation:

22-01-2020

Date

d'affichage:

22-01-2020

**Nombre de
conseillers:**

En exercice: 41

Présents: 29

Votants: 34

(29+5pouvoirs)

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 06/02/2020

Et publication ou
notification

Du: 06/02/2020

L'an deux mille vingt,

Le trois du mois de février,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS. les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno,
Commune de Beaumont du Gâtinais	LANGLOIS Danièle,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	LAGILLE Valérie, DEFOIX Antoine, BILLARD-GUERHING Michèle, MASSON Marie-Christine, SCHORTER Marie-Odile,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, BASCHET Bruno, HERAULT Jean-Pierre,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves,
Commune de La Madeleine sur Loing	BLOUZAT Nicole,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GUYON Jean-Pierre,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre, CAMMARATA Gérard, DE LOUVIGNY Agathe, VILLETTE Nathalie, PEREIRA Serge, POUJADE Jean-Yves, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	PLE Francis,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune d'Egreville	SABOURIN Mylène pouvoir à HERAULT Jean-Pierre,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick pouvoir à GENEVIEVE Gérard
Commune de Souppes sur Loing	VILLEFLOSE Annie pouvoir à RETIF Françoise, DUPONT Marie-Claude pouvoir à DE LOUVIGNY Agathe PREVOST Denis pouvoir à BABUT Pierre

Secrétaire de séance:

Rose-Marie LIONNET

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à l'administration territoriale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

Article 1^{er}: DE CREER un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet

Article 2: D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la Communauté de communes au chapitre 012;

Article 3: AUTORISE le Président à signer toutes pièces nécessaires, à déclarer ce poste vacant auprès du Centre de Gestion, et à prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Château-Landon,

Le 4 Février 2020.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.

